

**Résumé**  
**de l'opinion de la Chambre des Députés**  
**sur la Proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil relative à la**  
**promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables (refonte)**  
**COM(2016)767**

De cette manière, la Chambre des Députés salue le soutien de l'autoconsommation et l'électricité produite à partir de sources renouvelables qu'ils ont eux-mêmes générées et recommande d'encourager les innovations technologiques applicables à ce niveau, en particulier celles révolutionnaires ou celles avec une haute grade de nouveauté tant qu'un financement direct au niveau de l'Union, aussi que à l'adaptation du marché unique pour permettre d'atteindre plus vite le niveau de rentabilité commerciale.

La Chambre des Députés recommande que les règles de mise en œuvre d'aide d'État au niveau de l'Union soient mis à jour pour attirer les investissements, notamment dans certaines communautés d'énergie produite à partir de sources renouvelables. Elle recommande également la mise en place d'une procédure d'évaluation de la charge administrative imposée aux consommateurs autonomes d'énergie produite à partir de sources renouvelables ainsi que la surveillance des pratiques de marché.

La Chambre des Députés considère que pour préparer la transition à des biocarburants avancés et d'accroître les sources alternatives d'énergie nécessaire au transport, il faut encourager des solutions techniques de motorisation innovantes.